

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez fait une demande de subvention auprès de la municipalité d'Audierne. Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter et à joindre à votre demande. Toutefois, les demandes inférieures à 100€ peuvent se limiter à une simple lettre de demande détaillée.

Le Conseil municipal a souhaité fixer un cadre général à son intervention.

Les conditions d'attribution sont, sauf exception, les suivantes :

- Un besoin financier avéré.
 - o une association disposant d'une trésorerie suffisante ne peut prétendre à une subvention.
- Un intérêt pour la population audiernoise.
 - o le Conseil municipal a fait le choix de limiter son soutien aux associations apportant un service aux habitants d'Audierne.
- Un projet.
 - o ponctuel ou récurrent.

Les demandes doivent parvenir en mairie au plus tard le 30 mars. Elles sont examinées par la commission des finances qui émet un avis, avant présentation au Conseil municipal.

Vous remerciant pour votre action en faveur des habitants d'Audierne,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Joseph EVENAT
Le maire d'Audierne

COMMUNE NOUVELLE D'AUDIERNE

DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Date limite de dépôt du dossier : 30 mars 2019

Nom de l'association :

Adresse de l'association :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Déclaration en préfecture du : en date du :
(copie du récépissé de la préfecture à joindre pour une première demande)

Pour les associations concernées, agrément « Jeunesse et sports » date :
Numéro de l'agrément :

Objet de l'association :

Public ciblé :

Nombre d'adhérents : d'Audierne : hors Audierne :

Montant de l'adhésion :

Budget annuel :

Montant de la subvention sollicitée :

Fonctionnement ou Investissement

1ere demande ou Renouvellement

RAPPEL : Art. L. 1611.4 du CGCT « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES :

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Moyens humains

➤ **Conseil d'administration :**

Qualité	Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
Président(e)			
Vice-président(e)			
Trésorier(e)			
Trésorier(e) adjoint(e)			
Secrétaire			
Secrétaire adjoint(e)			

➤ **Personnel :**

Nombre de salariés :

Dont rémunérés par l'association :

Mis à la disposition par la commune :

- a) Permanent :
- b) Occasionnel :

➤ **Adhérents :**

a) d'Audierne :

Mineurs :

Majeurs :

b) hors Audierne :

Mineurs :

Majeurs :

Attestation

Je soussigné(e) Président de l'association

.....

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- sollicite de la municipalité d'Audierne l'obtention d'une subvention de _____ euros, à virer sur le compte dont le RIB est joint à la présente demande.

En cas de besoin de précisions complémentaires, je suis joignable au

Fait, à _____ le _____

Signature du (de la) Président (e) :

Cachet de l'association

Pièces à joindre :

- le compte de résultat 2018
- le budget prévisionnel 2019
- les relevés bancaires au 31/12/18 (compte de dépôt et placements divers)
- Rapport moral 2018
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- RIB/IBAN
- Tous documents pouvant être utiles à la décision des élus : coupures de presse, documents édités, etc.